

– ATTRACTIVITÉ ET EMPLOI CADRE EN AUVERGNE –

ZOOM SUR LES ZONES D'EMPLOI

LES ÉTUDES DE L'EMPLOI CADRE

N° 2015-14

JANVIER 2015

- Cartographie de l'emploi régional.
- Concentration des cadres du secteur privé.
- Spécificités sectorielles de la région.
- Perspectives à l'aune de la réforme territoriale.

Dossiers attractivité régionale de l'Apec

L'emploi cadre en Auvergne est fortement polarisé sur la seule zone d'emploi de Clermont-Ferrand. Elle regroupe six cadres auvergnats sur dix. Parmi les 12 autres zones d'emploi d'Auvergne, seules celles de Vichy et de Montluçon regroupent plus de 5 % des cadres régionaux (respectivement 7 % et 6 %). De surcroît, les spécificités sectorielles de Clermont-Ferrand renforcent son attractivité. Les activités liées à la R&D et à l'ingénierie y sont notamment bien implantées. Leur importance pourrait se renforcer avec la réforme territoriale et le rattachement de l'Auvergne à Rhône-Alpes, également bien positionnée sur ces secteurs.

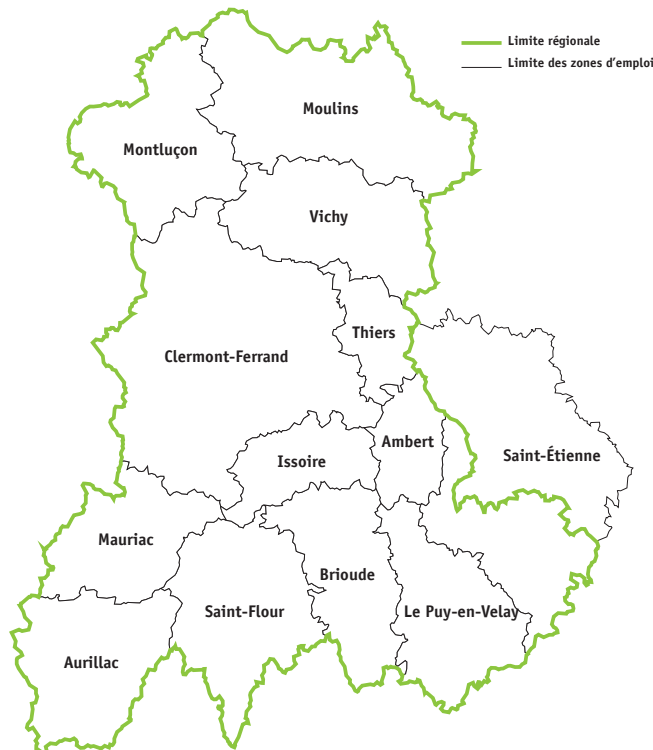
Le redécoupage territorial placera d'ailleurs la région Auvergne / Rhône-Alpes au 2^e rang des 13 nouveaux espaces régionaux en termes de population, d'emplois salariés ou d'emplois cadres. La future région rassemblera en tout 12 % des cadres du privé de France métropolitaine.



— CARTOGRAPHIE DE L'EMPLOI RÉGIONAL —

— Carte 1—

Carte des zones d'emploi en Auvergne



— DÉFINITION DES ZONES D'EMPLOI —

La région Auvergne comporte 13 zones d'emploi, dont l'une se situe à cheval avec la région Rhône-Alpes (Saint-Étienne). Les zones d'emploi sont définies par l'Insee comme des « espaces à l'intérieur desquels la plupart des actifs résident et travaillent et dans lesquels les établissements peuvent trouver l'essentiel de la main-d'œuvre nécessaire pour occuper les emplois offerts ». Fondées sur le critère des déplacements des actifs en emploi entre leur commune de domicile et leur commune de travail, elles sont définies de façon à ce que parmi les actifs résidant dans la zone d'emploi, le plus grand nombre d'entre eux travaillent également dans la zone. Chaque zone d'emploi est ainsi constituée d'un ensemble de communes entières et contiguës aboutissant à un bassin d'emploi où la plupart des actifs résident et travaillent¹. La France compte 322 zones d'emploi, dont 304 en métropole.

— DE FORTES DIFFÉRENCES SUR LE PLAN DÉMOGRAPHIQUE —

La zone d'emploi de Clermont-Ferrand est de loin la plus peuplée de la région. Elle compte 519 000 habitants, soit 38 % de la population régionale. Elle devance largement celles de Vichy (132 000 habitants, 10 %) et de Montluçon (111 000 habitants, 8 %). Les zones très rurales d'Ambert et de Mauriac sont en revanche les zones d'emploi les plus faiblement peuplées (moins de 30 000 habitants chacune).

L'Auvergne a gagné 1,1 % d'habitants entre 2006 et 2011 (contre +3 % à l'échelle nationale), mais la situation est très hétérogène en fonction des zones d'emploi. 6 zones ont connu une croissance démographique

alors que 7 zones ont perdu des habitants. Saint-Étienne, sur sa partie auvergnate, est la zone qui a connu la plus forte croissance démographique, en proportion, entre 2006 et 2011 (+5 %, soit 4 000 habitants en plus). Parmi les plus importantes zones d'emploi de la région, Clermont-Ferrand (+2 %) et Vichy (+1 %) sont également bien positionnées, à l'inverse de Montluçon (-1 %).

En Auvergne, la proportion d'habitants âgés de plus de 60 ans est par ailleurs plus élevée qu'à l'échelle hexagonale (28 % contre 23 %). Cette part atteint même 37 % à Mauriac. En revanche, la part de jeunes de moins de 30 ans en Auvergne (32 %) y est inférieure à la moyenne hexagonale (37 %). Seule la zone de Clermont-Ferrand compte une proportion de moins de 30 ans équivalente au niveau national.

¹ http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=zonages/zones_emploi.htm

CLERMONT-FERRAND CONCENTRE 45 % DES SALARIÉS DU PRIVÉ

Au 2^e trimestre 2014, on compte dans la région Auvergne 316 000 salariés dans le secteur privé (source Acooss). Les emplois sont principalement concentrés sur une seule zone d'emploi : Clermont-Ferrand (près de 142 000 salariés, soit 45 % des salariés régionaux). Le reste des emplois est réparti essentiellement entre Vichy (28 000, 9 %), Montluçon (24 000, 8 %), Le Puy-en-Velay (22 000, 7 %) et Moulins (20 000 salariés, 6 %). À l'inverse, avec moins de 5 000 salariés chacune, les zones d'emploi d'Ambert et de Mauriac sont les moins importantes de la région sur ce plan.

32 000 ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS DONT 37 % À CLERMONT-FERRAND

En Auvergne, 37 % des établissements employeurs² sont situés dans la zone d'emploi de Clermont-Ferrand, loin devant Vichy (10 %) puis Montluçon, Moulins, Aurillac, Le Puy-en-Velay et la partie auvergnate de Saint-Étienne (7 % chacune). 84 % des établissements employeurs auvergnats comptent moins de 10 salariés, soit légèrement plus que la moyenne métropolitaine (83 %). La région compte par ailleurs 117 établissements de plus de 200 salariés (hors administration) qui sont là-aussi très inégalement répartis sur le territoire. La zone d'emploi de Clermont-Ferrand en concentre en effet plus de la moitié (52 %), alors que plusieurs zones d'emploi (Ambert, Thiers, Brioude, Mauriac) n'accueillent qu'un à deux grands établissements et Saint-Flour aucun.

EN 5 ANS, LE NOMBRE D'EMPLOIS SALARIÉS A REÇULÉ EN AUVERGNE

Entre le 2^e trimestre 2009 et le 2^e trimestre 2014, l'emploi salarié a reculé de 0,3 % en Auvergne, contre une progression de 0,5 % à l'échelle nationale. L'évolution de l'emploi salarié en 5 ans connaît toutefois des situations très différentes selon les territoires (**tableau 1**). Les zones d'emploi de Montluçon, Moulins et Thiers ont ainsi subi des destructions d'emploi

significatives. Montluçon est la zone d'emploi la plus touchée, avec 1 800 emplois perdus entre 2009 et 2014 (-7,1 %). La zone a notamment souffert de sa spécialisation dans la métallurgie, secteur qui a fortement pâti de la conjoncture économique dans la région. À l'échelle de la région, d'autres secteurs d'activité ont d'ailleurs été touchés par la crise, notamment le bois-papier, la plasturgie ou la construction. Quelques zones ont toutefois bien résisté par rapport au contexte régional. C'est le cas notamment d'Issoire qui a gagné 300 emplois entre 2009 et 2014 (soit +3,5 %), grâce à des activités industrielles sur des marchés porteurs (en particulier l'aéronautique). Il convient également de noter le dynamisme de Clermont-Ferrand qui a vu son volume d'emplois augmenter de 1,7 % en cinq ans (soit 2 400 emplois en plus). Clermont-Ferrand bénéficie de son dynamisme démographique (ce qui entraîne mécaniquement des créations d'emploi dans le secteur tertiaire), d'une diversification économique et d'une spécialisation dans des activités à forte valeur ajoutée (ingénierie, R&D...).

Au 2^e trimestre 2014, le taux de chômage dans la région atteint 8,6 % (contre 9,7 % à l'échelle métropolitaine), situant l'Auvergne parmi les quatre régions métropolitaines les moins touchées par le chômage. À Montluçon et Vichy, ce taux reste toutefois nettement supérieur aux moyennes régionales et nationales (respectivement 11,8 % et 10,7 %). Il est en revanche exceptionnellement bas dans la petite zone d'emploi de Mauriac (5,4 %, le 3^e plus bas de France) et reste faible dans les zones de Clermont-Ferrand, Le Puy-en-Velay, Moulins et Ambert (entre 8,1 % et 8,3 %).

— **Tableau 1** —
Indicateurs clefs pour les principales zones d'emploi de la région

Nom de la zone d'emploi	Nombre de salariés du secteur privé en 2014	Évolution du nombre de salariés entre 2009 et 2014	Taux de chômage au 2 ^e trimestre 2014
Clermont-Ferrand	142 077	1,7 %	8,3 %
Vichy	27 737	-1,6 %	10,7 %
Montluçon	23 946	-7,1 %	11,8 %
Le Puy-en-Velay	21 545	0,4 %	8,2 %
Moulins	20 247	-4,6 %	8,3 %
Aurillac	18 394	-1,3 %	6,8 %
Saint-Étienne (partie Auvergne)	18 198	1,6 %	7,7 %
Auvergne	316 032	-0,3 %	8,6 %

Sources : Données Acooss au 2^e trimestre 2009 et au 2^e trimestre 2014 pour le nombre de salariés. Données Insee pour le taux de chômage.

2. L'établissement est une unité de production géographique individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Seuls les établissements employeurs sont ici considérés, c'est-à-dire les établissements comptant un salarié au moins. Les données sont par ailleurs comprises hors Administration publique, enseignement, santé et action sociale.

–CONCENTRATION DE L'EMPLOI CADRE DU PRIVÉ–

– 37 700 CADRES DU PRIVÉ DONT 59 % SUR LA ZONE D'EMPLOI DE CLERMONT-FERRAND –

Selon les estimations de l'Apec³, 22 400 emplois de cadres du privé sont recensés dans la zone d'emploi de Clermont-Ferrand. Clermont-Ferrand regroupe ainsi six cadres auvergnats sur dix. Au niveau national, Clermont-Ferrand se situe au 22^e rang des 304 zones d'emploi métropolitaines pour le nombre de cadres du privé, derrière Nancy (23 500) et devant Marne-la-Vallée (21 800).

En Auvergne, loin derrière Clermont-Ferrand, les zones d'emploi de Vichy et de Montluçon regroupent chacune plus de 2 000 cadres et sont les seules à

concentrer plus de 5 % des cadres régionaux (**tableau 2**). De leur côté, trois zones d'emploi, plus rurales, se démarquent par un volume de cadres très faible (moins de 500) : Saint-Flour, Ambert et Mauriac.

– PLUS DE DIPLÔMÉS DU SUPÉRIEUR PARMIS LES ACTIFS DE LA ZONE D'EMPLOI DE CLERMONT-FERRAND –

Les actifs travaillant dans la région Auvergne sont globalement moins qualifiés qu'à l'échelle nationale : 31 % possèdent un diplôme du supérieur contre 36 % en moyenne en France. Pour autant, cette proportion augmente de manière sensible dans la zone d'emploi comptant le plus de cadres. Clermont-Ferrand compte en effet 36 % de diplômés du supérieur parmi ses actifs, rejoignant la moyenne nationale. On y recense par ailleurs 38 000 étudiants, soit 84 % de l'ensemble des étudiants auvergnats.

– CLERMONT-FERRAND, ZONE D'EMPLOI ATTIRANT LE PLUS D'ACTIFS QUALIFIÉS –

Clermont-Ferrand, notamment grâce à ses activités de services à forte valeur ajoutée, est la zone d'emploi d'Auvergne qui attire, proportionnellement au nombre d'emplois, le plus d'actifs qualifiés⁴, loin devant les autres zones d'emploi régionales. Les zones les moins attractives sur ce plan (Mauriac, Thiers, Saint-Flour, Brioude et Ambert) sont également les zones où l'on recense le moins de cadres du privé.

3. Cette estimation a été réalisée à partir de la base du recensement 2011 (Insee). Les cadres en activité dans le secteur privé ont été repérés et répartis par zone d'emploi. Cette répartition a été appliquée par région en fonction des effectifs cadres régionaux au 31/12/2013 calculés par l'Apec à partir de son enquête annuelle *Perspectives de l'emploi cadre*.

4. http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?reg_id=0&ref_id=ip1416

–Tableau 2–
Estimation du volume des cadres du privé dans les zones d'emploi de la région

Nom de la zone d'emploi	Estimation Apec du volume de cadres du privé	Part de la zone d'emploi dans les cadres régionaux	Rang parmi les 304 zones d'emploi en France métropolitaine
Clermont-Ferrand	22 400	59,4 %	22
Vichy	2 600	6,9 %	143
Montluçon	2 200	5,8 %	169
Le Puy-en-Velay	1 900	5 %	185
Moulins	1 800	4,8 %	187
Aurillac	1 800	4,8 %	188
Saint-Étienne (partie Auvergne)	1 400	3,6 %	26*
Issoire	900	2,4 %	254
Thiers	900	2,4 %	258
Brioude	700	1,8 %	273
Saint-Flour	< 500	< 1,5 %	293
Ambert	< 500	< 1,5 %	296
Mauriac	< 500	< 1,5 %	300

Source : Apec, 2014.

(*) Le rang de Saint-Étienne intègre le territoire de la zone d'emploi situé en Rhône-Alpes : 19 500 cadres au total sur la zone.

–LES SPÉCIFICITÉS SECTORIELLES DE LA RÉGION–

LA GRANDE MAJORITÉ DES SALARIÉS DE LA RÉGION AUVERGNE TRAVAILLENT DANS LE SECTEUR TERTIAIRE

Dans la région Auvergne, 38 % des salariés travaillent dans le secteur tertiaire marchand, ce qui dénote une sous-représentation de cette activité par rapport à l'échelle métropolitaine (**tableau 3**). Le tertiaire marchand reste cependant le 1^{er} secteur d'activité de la région, comme dans l'Hexagone, suivi de près par le tertiaire non-marchand (qui réunit 37 % des effectifs salariés régionaux). Toutefois, dans plusieurs zones d'emploi (Aurillac, Saint-Flour, Mauriac, Brioude, Le Puy-en-Velay et Moulins) le tertiaire non-marchand (administration, enseignement, médico-social...) prédomine. À Ambert, Thiers et dans la partie auvergnate de Saint-Étienne, le secteur industriel, de son côté, apparaît comme le 1^{er} secteur d'activité. Plus d'un tiers des salariés de ces zones d'emploi travaillent ainsi dans le secteur industriel. En revanche, le poids de l'agriculture dans l'emploi régional varie peu selon les zones d'emploi, passant d'un poids très faible à Ambert et Thiers (près de 0 %) à 2 % dans les zones de Moulins, Mauriac et Saint-Flour. Quant au domaine de la construction, il concerne 6 % des salariés régionaux, avec quelques distinctions selon les zones d'emploi. 5 % des salariés de Thiers travaillent dans ce secteur, contre 11 % des salariés de Mauriac.

DES SPÉCIFICITÉS SECTORIELLES INFRARÉGIONALES MARQUÉES

Sept zones d'emploi concentrent plus de 85 % de l'emploi salarié régional du secteur privé : Clermont-Ferrand, Vichy, Montluçon, Le Puy-en-Velay, Moulins, Aurillac et, enfin, la partie auvergnate de Saint-Étienne. En terme d'activités, toutes présentent des spécificités fortes, au regard de la structure sectorielle régionale (**tableau 4**).

La spécificité première de Clermont-Ferrand repose sur des activités de recherche et développement (indice de spécificité⁷ de 2,2). La zone d'emploi bénéficie notamment de la présence d'un important centre de R&D de *Michelin (Centre de technologies de Ladoux)* et d'un centre de recherche de l'*Inra (Institut national de recherche agronomique)*.

La zone d'emploi de Vichy se démarque quant à elle dans le domaine de l'industrie chimique (indice de 4), marquée notamment par la présence de *Cosmétique Active Production (Laboratoires Vichy)*, une division de *L'Oréal*. À Montluçon, la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques ressort comme une spécificité très forte (indice de 8,1). Dans ce domaine, Montluçon bénéficie de l'implantation de *Sagem Défense Sécurité* (groupe *Safran*), spécialisé dans les systèmes de navigation pour l'aéronautique, et de *Landis+Cyr*, société qui fait partie des leaders mondiaux des *smart grids* (gestion intelligente de l'énergie)

5. Transports, commerce, services aux entreprises, services aux particuliers, activités immobilières et financières.

6. Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale.

7. Ce niveau de spécificité est calculé en faisant le rapport de la part occupée par tel ou tel secteur d'activité dans une zone d'emploi donnée, par rapport à celle qu'il occupe au niveau régional. Seuls ont été pris en compte ici, les secteurs représentant 1 % au moins des effectifs propres à chaque zone d'emploi et un nombre significatif de salariés.

–Tableau 3–
Répartition des salariés de la région Auvergne par secteur d'activité

	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire marchand ⁵	Tertiaire non-marchand ⁶
Région Auvergne	1 %	18 %	6 %	38 %	37 %
Valeurs les plus élevées par zone d'emploi	Moulins, Mauriac, Saint-Flour (2 %).	Ambert (36 %), Thiers (35 %), Saint-Étienne (33%).	Mauriac (11 %), Saint-Flour (10 %).	Clermont-Ferrand (42 %), Vichy (41 %).	Aurillac (44 %), Le Puy-en-Velay (44 %), Moulins (43 %).
France métropolitaine	1 %	14 %	6 %	47 %	32 %
France hors Île-de-France	1 %	15 %	7 %	43 %	34 %

Source : Insee (Estel) 2011, traitements Apec.

en fabriquant notamment des compteurs intelligents. On peut également noter que les secteurs les plus spécifiques des zones du Puy-en-Velay et d'Aurillac relèvent surtout de l'administration ou de l'action sociale, ce qui confirme la prédominance de la sphère non-marchande sur ces territoires.

D'autres activités sont surreprésentées dans des zones d'emploi de plus petite importance par rapport au tissu régional. Par exemple, dans la zone de Mauriac, la présence des *Menuiseries du Centre* (groupe *Lapeyre*) donne une forte spécificité au secteur de la fabrication de meubles (indice de 16,6). À Issoire, il convient de noter l'importance de la métallurgie (indice de 10,3), en lien avec l'implantation sur la zone d'une importante usine (environ 1 500 salariés) du groupe *Constellium*, qui développe des produits en aluminium de haute performance, en particulier pour l'aéronautique.

À l'échelle plus globale de la région, deux activités sont surreprésentées : la fabrication de produits en caoutchouc et plastique (qui pèse 5 fois plus de sala-

riés en Auvergne qu'au niveau national) ainsi que, dans une moindre mesure, la métallurgie (indice de 2,6). La métallurgie repose notamment sur deux sociétés d'envergure : *Constellium* donc, mais aussi *Aubert & Duval* (notamment dans les zones d'Issoire et de Clermont-Ferrand). Ces deux entreprises fournissent en particulier au secteur aéronautique des solutions métallurgiques de pointe.

La fabrication de produits en caoutchouc constitue une activité historique en Auvergne liée surtout à l'implantation du groupe *Michelin* (en particulier à Clermont-Ferrand), l'un des rares groupes du CAC 40 dont le siège se situe en dehors de la région parisienne. D'autres acteurs du secteur sont présents en Auvergne, notamment *Goodyear* (à Montluçon). L'Auvergne est en outre bien positionnée sur le secteur de la plasturgie, notamment sur le plateau de Sainte-Sigolène (zone d'emploi de Saint-Étienne) qui compte plus de 50 entreprises de plasturgie : *Leygatech*, *Guérin Plastique*, *Groupe Barbier*...

–Tableau 4–

Domaines de spécificités sectorielles dans les 7 zones d'emploi d'Auvergne comptant le plus de salariés

Zone d'emploi		Principaux domaines de spécificité	Indice de spécificité	% des salariés de la zone travaillant dans ce domaine
Clermont-Ferrand	1	Recherche-développement scientifique	2,2	2,7 %
	2	Programmation, conseil et autres activités informatiques	2,0	1,0 %
Vichy	1	Industrie du cuir et de la chaussure	6,3	2,5 %
	2	Industrie chimique	4,0	1,5 %
Montluçon	1	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	8,1	4,3 %
	2	Fabrication de produits métalliques	1,5	3,3 %
Le Puy-en-Velay	1	Hébergement médico-social et social	1,5	6,8 %
	2	Administration publique et défense	1,4	15,4 %
Moulins	1	Autres industries manufacturières	3,6	1,3 %
	2	Fabrication de machines et équipements	3,3	1,4 %
Aurillac	1	Action sociale sans hébergement	1,6	6,8 %
	2	Commerce et réparation d'automobiles	1,6	3,3 %
Saint-Étienne (partie Auvergne)	1	Fabrication de textiles	12,4	4,6 %
	2	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	2,8	11,0 %
Région Auvergne	1	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	4,9	3,9 %
	2	Métallurgie	2,6	1,1 %

Source : Insee (Clap), Traitements Apec.

Seuls les secteurs comptant un volume significatif de salariés (généralement au moins 1 000 salariés et/ou au moins 1 % des effectifs salariés de la zone ou de la région) sont ici considérés.



La part des salariés dans la « recherche-développement scientifique » est 2,2 fois plus importante dans la zone d'emploi de Clermont-Ferrand qu'à l'échelle régionale. La part des salariés dans la « fabrication de produits en caoutchouc et en plastique » est 4,9 fois plus importante dans la région Auvergne qu'à l'échelle nationale.

–PERSPECTIVES POUR L'Auvergne–

– L'Auvergne à l'aune de la réforme territoriale –

Adopté par l'Assemblée nationale le 17 décembre 2014, le premier volet de la réforme territoriale redéfinit le périmètre des régions sur la base d'une carte qui réduit le nombre de régions en métropole. La nouvelle carte des régions métropolitaines comporte ainsi 13 grandes régions au lieu des 22 actuelles. Dans ce contexte, l'Auvergne fusionne avec la région Rhône-Alpes. La future région Auvergne/Rhône-Alpes comptera environ 7,6 millions d'habitants, occupant ainsi le 2^e rang des nouvelles régions, derrière l'Île-de-France, mais devant la future région Nord-Pas de Calais/Picardie (6 millions).

En matière d'emploi, ce nouveau territoire permettra de rassembler 2,2 millions de salariés dont 15 % en Auvergne, toujours au 2^e rang des régions métropolitaines. L'Auvergne/Rhône-Alpes regroupera 12 % des cadres du privé en France métropolitaine (350 000 cadres), devant Nord-Pas de Calais/Picardie (215 000 cadres, 7 %), mais derrière l'Île-de-France (1 million de cadres, 35 %).

Au sein de la région Auvergne/Rhône-Alpes, la zone d'emploi de Lyon occupera une position de leader, regroupant 23 % de la population de la nouvelle région, 30 % des emplois salariés et 39 % des cadres du privé. Elle devancera ainsi les zones d'emploi de Grenoble (16 % des cadres), de Clermont-Ferrand (6 %) et de Saint-Étienne (6 %).

– QUELLES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES POUR LA RÉGION ? –

Au regard de leurs activités économiques et de leurs filières de spécialisation, le rattachement de l'Auvergne à la région Rhône-Alpes pourrait conforter la position du nouvel ensemble régional dans plusieurs domaines d'activité, comme les matériaux, l'industrie mécanique ou la santé.

Territoire historique de *Michelin*, l'Auvergne constitue l'une des régions les plus représentées au sein d'*Elastopôle*, seul pôle de compétitivité français dédié à l'industrie du caoutchouc et des polymères. Son territoire de référence couvre 4 régions : l'Auvergne, le Centre, les Pays de la Loire et l'Île-de-France mais il

compte également des adhérents en Rhône-Alpes. Dans le domaine des matériaux, le rapprochement entre l'Auvergne et Rhône-Alpes devrait par ailleurs permettre des synergies dans la plasturgie. Les deux régions comptent en effet deux des territoires les plus emblématiques en France dans ce secteur : le plateau de Haute-Sigolène en Auvergne et la *Plastics Vallée* d'Oyonnax en Rhône-Alpes.

L'industrie mécanique constitue un autre domaine où les collaborations entre l'Auvergne et Rhône-Alpes sont d'ores et déjà constituées, notamment à travers le pôle de compétitivité *Viaméca*. Implanté à Clermont-Ferrand, *Viaméca* a pour vocation de développer des projets pour l'industrie mécanique (conception, production, intégration de systèmes mécaniques intelligents). Ses activités se déploient principalement en Auvergne et en Rhône-Alpes. En effet, 80 % des adhérents du pôle se situent dans ces deux régions.

Enfin, la santé constitue également un domaine d'excellence pour les deux régions. L'industrie pharmaceutique est ainsi bien représentée en Rhône-Alpes (*bio-Mérieux*, *Sanofi Pasteur*, pôle de compétitivité *Lyonbiopôle*), mais aussi en Auvergne (*Laboratoires Théa*, *MEtabolic Explorer*, *L'Oréal*). Symbole des collaborations dans ce domaine entre les deux régions, *Clara (Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes)* réunit depuis 10 ans des pôles universitaires, des établissements de soins, des organismes de recherche et des entreprises des deux régions pour accompagner la recherche sur le cancer.

Au-delà de ces collaborations qui pourraient se renforcer du fait de la réforme territoriale, la région Auvergne cherche à développer d'autres filières, notamment autour du tourisme, de l'aéronautique, de l'éco-construction ou des agro-ressources. Sur ce dernier point, l'Auvergne bénéficie de la présence du pôle de compétitivité *Céréales Vallée* (dont le siège se situe dans la zone d'emploi de Clermont-Ferrand). Les activités du pôle s'appuient notamment sur d'importants agro-industriels très actifs en Auvergne, comme le groupe coopératif *Limagrain*. Les objectifs sont d'améliorer les systèmes de production agricole pour servir trois grands enjeux : l'alimentation animale, la nutrition (répondre aux besoins alimentaires des consommateurs) et la chimie du végétal (notamment pour développer des agromatériaux). Sur ce dernier point, des synergies sont engagées avec d'autres acteurs présents en Auvergne et Rhône-Alpes (notamment les pôles de compétitivité *Viaméca* en Auvergne et *Plastipolis* en Rhône-Alpes).

– MÉTHODOLOGIE –

Ce dossier a été réalisé à partir de recherches documentaires et d'analyses spécifiques réalisées par l'Apec. Pour des raisons de lisibilité, les sources précises de chaque donnée indiquée n'ont pas été systématiquement signalées. La grande majorité des informations indiquées proviennent des données officielles, en particulier publiées par l'Insee. Quatre sources principales ont été utilisées

- **Les données du recensement 2011** : exploitation principale et base *Activité professionnelle*. La base *Activité professionnelle* a notamment permis de calculer, pour chaque région de France métropolitaine, **la proportion de cadres du secteur privé travaillant dans chaque zone d'emploi**. Cette répartition a ensuite été appliquée par région en fonction des effectifs cadres régionaux au 31/12/2013 calculés par l'Apec à partir de son enquête annuelle *Perspectives de l'emploi cadre*.

- **La base Clap de l'Insee**. Le dispositif Connaissance locale de l'appareil productif (Clap) est conçu pour fournir des statistiques sur le tissu économique local.

- **Les estimations d'emploi localisées (Estel) de l'Insee**. Les estimations d'emploi ont pour objectif de fournir une photographie exhaustive de l'emploi au lieu de travail cohérente entre les différents échelons géographiques et les divers postes de nomenclature d'activité.

- **La base de données des Acoff et des Urssaf**. Le champ couvre l'ensemble des cotisants du secteur « concurrentiel » qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile. Ce sont les données les plus récentes disponibles pour l'évolution des emplois du secteur privé.

D'autres bases de données (par exemple la base des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur par commune fournie par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche) et différentes publications (en particulier les publications de l'Insee régional) ont également été exploitées. Enfin, les sources spécifiques suivantes ont notamment été utilisées pour réaliser ce dossier :

- *Programme opérationnel régional Auvergne FEDER-FSE 2014-2020*, région Auvergne, novembre 2014.
- *Attractivité, compétences et emploi cadre en Auvergne*. Apec, septembre 2013.

© Apec, 2015

Cet ouvrage a été créé à l'initiative de l'Apec, Association pour l'emploi des cadres, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, et publié sous sa direction et en son nom. Il s'agit d'une œuvre collective, l'Apec en a la qualité d'auteur.

L'Apec a été créée en 1966 et est administrée par les partenaires sociaux (MEDEF, CGPME, UPA, CFDT Cadres, CFE-CGC, FO-Cadres, UGICA-CFTC, UGICT-CGT).

Toute reproduction totale ou partielle par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation expresse et conjointe de l'Apec, est strictement interdite et constituerait une contrefaçon (article L122-4 et L335-2 du code de la Propriété intellectuelle).



www.apec.fr

ISBN 978-2-7336-0797-8

JANVIER 2015

Cette étude a été réalisée par le département études et recherche de l'Apec.

Pilotage de l'étude : Gaël Bouron.

Analyse et rédaction : Hoàn Guilhem.

Maquette : Daniel Le Henry.

Direction de l'étude : Maïmouna Fossorier.

Direction du département : Pierre Lamblin.

ASSOCIATION POUR L'EMPLOI DES CADRES

51 BOULEVARD BRUNE – 75689 PARIS CEDEX 14

CENTRE DE RELATIONS CLIENTS

0810 805 805*

DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 19H

*prix d'un appel local